

Êtes-vous pour ou contre le projet de voie de liaison « Kergarradec-Spernot » entre la RD112 et la RD205 à Brest-Lambézellec ?

Voulant assurer la desserte et la densification des zones périurbaines proches du centre-ville de Brest pour limiter l'étalement urbain, maintenir et conforter les capacités de mobilité de tous les modes de transport, permettre la requalification du boulevard de l'Europe ainsi que la réorganisation du bourg de Lambézellec.

Elle viendra renforcer le maillage urbain au Nord de l'agglomération, contribuant à assurer une circulation fluide et sécurisée entre l'Est et l'Ouest de Brest, en lien avec la ligne de tramway.

En partenariat avec le Conseil Général du Finistère qui en est cofinanceur, cette liaison répond aux exigences du Grenelle Environnement et aux principes de développement durable définis par l'Agenda 21 de Brest métropole.

Elle est conforme au Plan de Déplacement Urbain (PDU), au Plan Local d'Urbanisme (PLU), au Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et au Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

La commission d'enquête en charge de ce dossier a émis un avis favorable à sa création.

Si vous désapprouvez ce projet très impactant pour l'environnement, qui participe à l'étalement urbain et à la production de gaz à effet de serre, souhaitez-vous que des solutions alternatives soient développées ?

Nous approuvons ce projet qui permettra au contraire de limiter sur le long terme l'étalement de la ville en permettant la densification du tissu urbain, et qui en facilitant la circulation (engorgement très polluant du boulevard de l'Europe à l'heure actuelle) réduira la production de gaz à effet de serre. Ce projet fait partie du dessein global de développement de la collectivité articulé autour de son PLU facteur 4 qui fixe une réduction importante de la consommation du foncier tout en donnant comme objectif une division par 4 de la production de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Parmi les principales composantes qui contribuent à garantir notre avenir et notre environnement urbain, quelles sont celles que vous retiendrez pour vos actions futures en tant qu'élu(e) :

- Optimiser le réseau routier existant : sécurisation, itinéraires, etc ;

Plus de 7 millions d'euros sont investis chaque année pour entretenir le linéaire de Brest métropole.

Il s'agit d'un effort très important qui permet de répondre à l'entretien, au développement et à la sécurisation des quelques 1200 kilomètres de voies. A cela s'ajoute les investissements structurants comme le carrefour des Quatre-Vents ou l'échangeur de Kergarradec par exemple. Nous sommes donc très actifs sur l'entretien et le développement de la voirie. Notre projet est de continuer à nous employer à optimiser et sécuriser ce patrimoine.

- Redéployer, développer le réseau de transport en commun public et de proximité pour donner à chaque citoyen la possibilité de circuler librement ;

Avec le tramway, Brest s'est dotée d'un équipement moderne, fiable et durable pour repenser la mobilité urbaine.

Il dessert à moins de 450 mètres :

- 27 % de la population,
- 38 % des emplois de l'agglomération.

Son inauguration a permis de redéployer l'ensemble du réseau de bus pour le rendre encore plus efficace et accessible. C'est pourquoi, il est aujourd'hui fréquenté par près de 24 millions de voyageurs par an.

Certains points restent à améliorer pour satisfaire le plus grand nombre, ce qui sera fait. Mais pour autant, 98% des voyageurs sont satisfaits, et cela à peine 24 mois après l'inauguration du tramway et la refonte complète du réseau. Cela est dû au fait que le réseau est évolutif ; il s'adapte tous les ans aux demandes et aux évolutions de circulations pour répondre le plus finement possible aux desiderata des usagers.

De plus, dans le cadre d'une offre élargie à tous les modes de transport, la possibilité est donnée aux citoyens de circuler sur des voies de circulation douce grâce à la création de plusieurs kilomètres de voies piétonnes dans l'hyper centre de Brest, de plus de 60 kilomètres de pistes cyclables depuis 2008, soit un total praticable de plus de 160 kilomètres. Cet effort continuera et nous créerons 10 kilomètres de nouvelles voies chaque année.

Enfin, le téléphérique urbain des Capucins facilitera le lien entre les deux rives de la Penfeld en permettant aux piétons d'accéder au nouveau quartier des Capucins et à ses services de dimension métropolitaine.

Notre projet consiste à continuer à développer le réseau de transport en commun, pour le rendre encore plus efficient en accessibilité et en efficacité. C'est pourquoi nous entamerons une réflexion approfondie sur une 3^{ème} ligne de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) telle qu'elle est définie dans les orientations thématiques de notre Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

Renforcer le réseau structurant de Transport en Commun nous permettra de conforter une meilleure accessibilité aux pôles principaux en diminuant l'impact des déplacements correspondants, en minimisant les nuisances et en favorisant la qualité résidentielle des espaces concernés notamment au niveau du boulevard de l'Europe et du bourg de Lambézellec.

Enfin, notre volonté de transformer le quartier de la gare pour en faire une véritable « gare métropolitaine » permettra de faciliter les déplacements. Ce réaménagement étudiera, par exemple, la mise en place éventuelle d'un mode tram-train qui permettrait d'irriguer l'est de la communauté urbaine jusqu'à Landerneau. Au regard de son positionnement dans la ville, ce quartier a vocation à devenir, en lien étroit avec la place de la Liberté, un véritable pôle d'activités et de services à l'instar de ce que l'on trouve dans les plus grandes villes de France. Qu'il s'agisse de la qualité de sa desserte urbaine et interurbaine, de sa facilité d'accès ou des agencements pour le stationnement, nous travaillerons à remodeler cette zone pour la rendre plus attractive, plus performante et encore plus ouverte.

- Réduire l'usage de la voiture au quotidien ;

Le développement du réseau Bibus, la création de parking-relais en périphérie, le développement du covoiturage, la mise à disposition de vélo électrique et les multiples campagnes de communication pour favoriser l'usage des transports en commun démontrent notre volonté forte en la matière.

La ville doit rester accessible à la voiture individuelle mais une alternative crédible et ambitieuse à son utilisation doit être proposée. C'est ce que nous avons développé et nous entendons continuer dans cette voie.

Le chiffre de 5 millions de voyageurs supplémentaires qui utilisent le réseau Bibus depuis l'inauguration du tramway démontrent que nous ne nous sommes pas trompés. Au niveau des partenaires privés, notre soutien au développement d'un Plan de Déplacement Inter-Entreprises (PDAIE) pour faciliter le covoiturage et les déplacements doux pour se rendre sur son lieu de travail, est une action quasi unique en Bretagne qui marque notre engagement à accompagner et à encourager tous les acteurs dans cette démarche durable.

- Relocaliser les activités (commerces, administrations, services publics, écoles ...) dans le tissu urbain actuel en redonnant au centre-ville sa vraie valeur, combattre la désertification du centre contre le développement anarchique de zones périurbaines de plus en plus étendues et excentrées ;

Nous sommes engagés dans une politique de gestion durable de l'urbanisme.

Brest est la ville centre d'un bassin de vie de plus 400 000 habitants. Il est fondamental de lutter activement contre la baisse de population qu'elle connaît, à l'instar des grandes villes de France. Il en va de la vitalité de tout le territoire.

Nous avons donc mené des actions ambitieuses et notre projet est aujourd'hui défini dans notre PLU facteur 4. Un document unique qui regroupe à la fois un PLU, un PDU et un Plan Local de l'Habitat (PLH), qui sont articulés autour d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET).

Un document très ambitieux en ce qu'il fixe comme priorité de lutter contre l'étalement urbain (-10%), en lien avec la Chambre d'Agriculture, tout en facilitant la construction d'un nombre de logement plus élevé (1300 dont 650 sur Brest).

Ainsi pour l'habitat, 50% des logements se feront en renouvellement urbain et 40% le seront pour les bureaux.

A l'horizon 2030, le but est de préserver 100 hectares de terres agricoles. Un effort très important sera aussi mené pour développer des projets urbains à proximité immédiate de la zone urbaine pour éviter les déplacements inutiles.

De même, le programme de réhabilitation énergétique ambitieux que nous développons, en lien avec Tinergie (*Grand prix du jury et prix de l'intercommunalité 2013 pour les économies d'énergie de la part du Ministère du Logement*) nous permet de nous attaquer au chantier primordial de la réhabilitation thermique de l'habitat d'après-guerre, une particularité brestoise. Il est important de redonner une seconde vie aux nombreux logements du centre de Brest qui sont de véritables gouffres énergétiques et qui peuvent donc décider les familles à les quitter.

En ce qui concerne le commerce, le PLU facteur 4 promeut un développement commercial équilibré entre les centres villes et les pôles spécialisés.

Le règlement distingue différents secteurs de l'agglomération dans lesquels le commerce est autorisé ou interdit. Il réglemente également leurs implantations selon leurs tailles et leurs types d'activité. Le but est de permettre le maintien d'une activité commerciale dense en centre-ville.

C'est pour cela que nous créerons, en lien avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, un manager de centre-ville dont le but, en totale coordination avec les commerçants, sera de faciliter leur développement et leur pérennisation. Notre volonté a toujours été de garder un centre-ville fort. Notre refus d'un 4^{ème} hypermarché en périphérie, notre volonté de réaménager les halles Saint-Louis et notre soutien à la création du nouveau multiplexe sur le plateau des Capucins sont autant d'exemples de notre détermination à garder un centre-ville riche de ses activités et de son dynamisme.

- Améliorer les conditions de vie en ville (prix de l'immobilier, fiscalité, commodités et agréments, circulation, stationnement), favoriser la proximité : lieu de travail / domicile afin d'éviter la fuite vers les communes avoisinantes, maintien des personnes âgées au plus près de leur lieu habituel de vie, etc. ;

Tout le travail et les ambitions qui sont décrits précédemment ont pour objectif de faciliter la ville et de la rendre encore plus proche des brestoises et des brestois.

Nous avons mené de très nombreux projets structurants qui ont grandement amélioré la qualité de vie à Brest.

Concernant les prix de l'immobilier, Brest est une ville, dans sa strate de population, dont l'immobilier est l'un des moins chers de France. Bien sûr, tout ne dépend pas du prix, la qualité constructive intrinsèque du bien est aussi très importante.

Mais pour autant nous agissons pour faire en sorte qu'une offre multiple puisse se développer.

Outre le travail des satellites de la collectivité comme Bmh qui disposent d'un parc de plusieurs milliers de logements sur Brest, nous travaillons à faciliter l'installation des jeunes couples ou primo-accédants avec des dispositifs comme le passeport pour l'accession dont 240 ménages ont ainsi pu en bénéficier depuis 2008. Mais pour satisfaire le plus grand nombre, nous nous devons d'avoir une politique volontariste. C'est ce que nous avons initié. Le problème réside dans le fait que « le collectif urbain » est peu compétitif, au niveau tarifaire, par rapport à « l'individuel périurbain » qui reste une finalité pour de nombreux couples. Il nous faut donc proposer des réponses satisfaisantes en utilisant divers leviers comme la réduction des charges foncières et le soutien financier direct.

C'est ce que nous faisons et continueront à faire.

En ce qui concerne la fiscalité, nous n'avons pas augmenté les taux d'impôts locaux durant le dernier mandat (Hors transfert Taxe d'Habitation du Conseil Général).

Nous continuerons sur cette voie de la modération fiscale et de bonne gestion de l'argent public.

Sur la question stratégique de la possibilité du maintien à domicile des personnes âgées, nous considérons en effet qu'il est impératif de pouvoir proposer le maintien chez soi le plus longtemps possible. Des solutions d'accompagnement seront proposées pour étudier le réaménagement des habitations quand cela est possible. Une réflexion sera menée pour la création de nouveaux logements adaptés.

Cela se fera dans le cadre d'opérations de renouvellement urbain pour permettre l'intégration de cet habitat au plus près des commodités et des lieux de vie.